

Modèle à envoyer sous forme de mail ou courrier accompagné du courrier AGI SON

Madame/Monsieur le/la Député(e),

Le décret N°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés bouleverse la réglementation sonore applicable à tout le champ sur spectacle vivant (concerts, festivals).

En tant que professionnel du secteur (je dirige la structure XXX) je suis aujourd'hui inquiet de la difficulté - voire l'impossibilité - d'un point de vue technique, d'appliquer nombre de normes nouvelles issues du décret.

La majorité de mes confrères partagent mon inquiétude. Notre approche a pourtant toujours été celle d'un secteur structuré et responsable, à l'égard notamment de la santé des spectateurs. Notre secteur a ainsi pris part aux concertations préalables à la publication du décret, dans une démarche constructive, mais qui n'a pas été entendue.

L'association AGI SON, fédératrice de 50 organisations du spectacle vivant sur les sujets liés au son, a interpellé les pouvoirs publics le 24 octobre dernier, quant aux difficultés d'application du décret.

Vous trouverez en pièce-jointe ce courrier transmis synthétisant les problématiques suscitées, à destination du Président de la République, du Premier ministre, de la ministre de la Culture et des ministères de la Santé et des Solidarités et de la Transition Ecologique.

Nous demandons aujourd'hui la mise en place d'une concertation interministérielle et nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.

Restant à votre disposition pour tout échange ou rendez-vous sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Madame la Députée/Monsieur le Député, l'expression de ma parfaite considération.

signature